



AIRBUS Helicopters

Déclaration de la CFDT au CHCST extraordinaire du 14/01/2015

Suicides, « burn out », dépressions, pas d'amalgames...

Les suicides, « burn out », dépressions liés aux conditions de travail sont des sujets extrêmement sérieux qui ne doivent souffrir d'aucune démagogie.

La CFDT tient à rappeler qu'elle s'est largement exprimée sur ces sujets dans La BUGADE ces derniers mois et plus récemment en novembre « **Surchauffe et profond malaise chez AIRBUS Helicopters** » (novembre 2014) et « **Transformation à marche forcée chez AIRBUS Helicopters** » (décembre 2014).

Plus récemment, la CFDT a été la **seule organisation syndicale** à voter **contre en CHSCT** sur la façon dont sont menés le plan de transformation et les réorganisations, en pointant les conséquences possibles sur la **santé des salariés**.

Pour le 1^{er} suicide de 2014 à la Direction Informatique, la CFDT rappelle qu'une **enquête paritaire** avec des élus du CHSCT est en cours de finalisation ;

Pour le 2nd suicide d'octobre 2014, la CFDT rappelle qu'à **l'unanimité des élus**, il a été décidé lors d'une **réunion extraordinaire du CHSCT le 1^{er} décembre**, la mise en place d'une **commission d'enquête**. Lors de cette réunion, la CFDT avait soulevé la problématique du CHSCT concerné (secteur 2 ou 4) au regard du parcours professionnel de monsieur Frédéric MAGENDIE. Par courrier du 12 janvier, les élus CFDT du CHSCT ont demandé le **démarrage au plus tôt** de cette commission. Cette dernière aura toute liberté pour interroger les salariés qui étaient en relation professionnelle avec Frédéric MAGENDIE, quelques soient leurs secteurs d'activités.

Pour la CFDT, il appartient aux élus du CHSCT, de **jouer pleinement leur rôle** dans ces commissions d'enquête afin de tirer toutes les conclusions éventuelles qui s'imposeraient. Si un lien est effectivement établi entre environnement professionnel et suicide, il est impératif de tout mettre en œuvre pour que de tels **actes désespérés** ne se reproduisent pas.

Pour la CFDT, la **Commission de Prévention des Risques en Entreprise** est une instance essentielle. Elle doit jouer le rôle d'alerte et surtout de **prévention, sans nier les problèmes**, mais au contraire en ayant **le courage de les affronter**.

Par rapport aux problématiques de dépression, « Burn out », etc., ils sont ces dernières années clairement mis en avant dans les **rapports de la Médecine du Travail** présentés aux élus du CHSCT. **Tous les élus** ont la possibilité de s'exprimer sur ces sujets, ce que fait chaque année la CFDT dans ses interventions et déclarations.

Pour la CFDT ces sujets doivent être traités avec le plus grand sérieux **sans démagogie**, et dans **l'intérêt des salariés**, et du **respect dû aux familles**. Ces sujets ne méritent **aucune récupération électoraliste** à 2 mois des élections professionnelles du 19 mars 2015 à Marignane.